

n° 100. Et pour finir, espérons, disait-il, qu'un exemple venant d'aussi haut produira son effet. »

A Liège, comme l'a rappelé M. Ch. SEMERTIER, d'une personne très riche on dit, pour évaluer sa fortune : elle a nonante-neuf maisons. On croit que ce chiffre est le maximum de ce qu'il est permis de posséder en fait de propriétés bâties : si vous arrivez à cent maisons, la centième, dit-on, *on v's el prind* « ON vous la prend ».

La tradition encore actuelle prétend que l'abbaye d'Orval, célèbre pour ses richesses, possédait 99 fermes (1). Vers le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, un arrêt du Conseil privé défendit à cette abbaye d'acquérir plus de quatre-vingt-dix-neuf fermes ; et cependant, un siècle plus tard, le nombre cent était notablement dépassé (2).

A Liège, les séducteurs, s'adressant aux naïves jeunes filles dont ils recherchent les faveurs, répètent que certain acte ne peut donner de suite qu'à partir de la centième fois, — et qu'elles n'ont donc rien à redouter de leurs entreprises.

En Belgique, la locution française « faire les cent coups » se dit le plus souvent « faire les quatre-vingt-dix-neuf coups » : c'est plus long et par conséquent plus expressif ; mais peut-être y a-t-il ici une influence sournoise des croyances relatives au nombre cent.

Enfin, chose plus importante, la loi belge du 10 janvier 1824 sur l'emphytéose cite aussi, de façon remarquable, le chiffre de cent moins un. D'après l'art. 2 de cette loi, l'emphytéose ne pourra être établie pour un terme excédant quatre-vingt-dix-neuf ans, ni au-dessous de vingt-sept ans. — Cette loi est en-dehors du Code Civil ; jusqu'en 1824, l'emphytéose était régi par le droit coutumier. Il serait intéressant de savoir si le terme de 99 ans a été pris dans la coutume ; celui de 27 ans paraît avoir été dicté par la préoccupation de la prescription légale, qui est de 30 années.

O. C.

(1) *Le Pays Lorrain*, 1907, p. 162.

(2) PIMPURNIAUX [Ad. BORGNET] : *Guide du voyageur en Ardenne*, t. I, p. 360.



### MOUVEMENT WALLON.

**Une Société wallonne de musicologie.** — L'une des initiatives les plus intéressantes du dernier Congrès archéologique de Liège, a été l'institution d'une Section de musicologie. Fondée sur l'initiative de M. le D<sup>r</sup> DWELSHAUVERS, avec le concours de M. le D<sup>r</sup> JORISSENNE et de divers artistes liégeois, ses assises furent régulièrement suivies par un public d'érudits et de musiciens, sous la présidence de M. Paul BERGMANS. Parmi les onze communications soumises par MM. Louis LAVOYE, Fernand MAWET, VITRY, JORISSENNE, BERGMANS et DWELSHAUVERS, plusieurs et non des moins érudites, étaient relatives à des documents d'histoire liégeoise.

L'assemblée souscrivit au vœu de voir cataloguer et rendre accessible au public la bibliothèque de feu Terry, léguée au Conservatoire royal par ce musicologue liégeois, transportée sous la surveillance du bourgmestre actuel de la ville, M. Gustave KLEYER, à cette époque échevin, et qui délégué du Collège échevinal pour diriger l'opération du transfert, avait tenu, avec la conscience qu'on lui connaît, à y assister personnellement et même à y prêter la main. Comment se fait-il que ces inestimables collections soient restées depuis lors dans le mystère... et dans les greniers ? On ne sait trop. Toujours est-il que l'initiative de M. DWELSHAUVERS, appuyée par le Congrès, permet d'espérer que le fonds Terry sera désormais accessible au public lettré.

A la dernière séance, M. Oscar COLSON, frappé de la constance des Liégeois à collaborer aux travaux de la Section, émit le vœu de voir, pour ce qui concerne la ville, siège du Congrès, ces recherches intéressantes se poursuivre avec régularité, par la fondation d'un cercle d'études musicologiques.

Le vœu fut adopté par la Section, puis par le Congrès. Et, le 9 octobre suivant, la *Société liégeoise de musicologie* était fondée, sous la direction d'un Comité composé de MM. Gustave JORISSENNE, président ; Jules GHYMERS et D<sup>r</sup> DWELSHAUVERS, vice-présidents ; Georges ALEXIS, secrétaire ; Henri DABIN, trésorier et Jean DABIN, archiviste.

La Société a pour but « de contribuer à l'étude de l'histoire et au développement de l'érudition musicales ». Elle portera ses efforts à rechercher et à mettre en valeur les sources de l'histoire musicale wallonne en général et liégeoise en particulier, sans s'abstraire du grand mouvement musicologique contemporain et sans s'interdire l'étude de documents étrangers. En fait, jusqu'à présent, dans ses séances très suivies, elle ne s'est guère occupée que des musiciens liégeois et de leurs œuvres ; et cela s'explique par le fait que ses membres, actuellement au nombre d'une trentaine, sont wallons.

C'est donc un nouveau centre d'études wallonnes qui vient de se créer. Excellamment organisé et dirigé, il devait nécessairement apparaître, dès le début, comme le point à concentration de la documentation éparsée dans les bibliothèques, les archives et les collections diverses. Aussi les communications n'ont-elles pas tardé à lui venir de toutes parts. Notre collaborateur, M. JORISSENNE, en signale plusieurs dans ce même numéro de notre revue.

Il en est d'autres des plus intéressantes.

Mais, indépendamment de l'étude des documents qu'ils ont découverts ou qui ont été signalés à leur Société, nos musicologues ont entrepris le dépouillement méthodique des archives, manuscrits et corpus locaux, et M. DWELSHAUVERS s'est attaché à relire les journaux des siècles passés pour y relever la mention des musiciens et des œuvres de l'époque. Ces recherches confirment que si, chose singulière, tout le terrain liégeois, ou à peu près, est resté en friche, du moins les sources y sont nombreuses : le moment n'est peut-être pas éloigné où l'on verra s'y dresser une moisson abondante.

Dans l'esprit de ses fondateurs, la Société nouvelle n'est pas strictement liégeoise : il est désirable, disent-ils, qu'à l'exemple des chercheurs de notre ville, les Wallons des autres centres unissent leurs efforts en vue de rechercher et étudier les sources de la musicologie wallonne <sup>(1)</sup>.

Il y a là un excellent programme d'extension : non seulement nos musicologues veulent travailler en profondeur, mais ils veulent étendre leur œuvre en surface. Une fois de plus, les Liégeois donnent l'exemple de l'initiative et du travail. Espérons qu'ils seront suivis. — Espérons aussi que leur « capitale », si souvent ingrate et même cruelle envers ses intellectuels, saura soutenir dignement une entreprise aussi désintéressée et déjà si féconde.

Pierre Deltawe.

(1) La Société comprend des Membres actifs et des Membres auditeurs, qui paient, les uns et les autres, une cotisation de 5 francs, et des Membres protecteurs qui acquittent une cotisation de 25 francs minimum. Les dames sont admises dans le sein de la Société. La Société se réunit une fois par mois pour recevoir et discuter les communications de ses membres. A ces séances, tous les membres, indistinctement, sont convoqués.

### ART ANCIEN.

AUG. DOUTREPONT : **Les Noël's Wallons** avec une étude musicale par ERNEST CLOSSON et six dessins originaux d'AUG. DONNAY. Liège, Vaillant-Carmanne, 1909. In-8°, 280 pages. (Bibliothèque de philologie et de littérature wallonne, n° 1). — Prix : 5 francs.

Il faudrait une compétence artistique et scientifique bien étendue et bien variée pour apprécier à sa véritable valeur ce bel ouvrage, qui joint à un fonds excellent une forme dans laquelle le bon goût des éditeurs s'ajoute à l'érudition et au sens artiste des auteurs.

Le travail de M. DOUTREPONT fait suite à son recueil de 1888 qui eut un grand succès. Il étudie 25 Noël's (au lieu de 15 dans ce recueil) et les étudie de façon plus complète, à des points de vue plus variés : il intéressera donc un plus grand nombre de lecteurs encore. Certes, je n'ai aucun titre pour parler de ce travail de philologie approfondie qui sort de ma spécialité. Pourtant la méthode employée dans diverses sciences a suffisamment de ressemblance pour que je puisse admirer la belle ordonnance de ce livre de même que l'esprit d'analyse, méticuleux et logique, appliqué à la recherche des moindres phénomènes linguistiques. Il est intéressant de citer les grands chapitres de l'ouvrage : *Les Sources — Usages et croyances populaires dans les Noël's — Le thème principal, son caractère dramatique, cycle de chansons — Les Personnages — La Métrique* (tableau synoptique, la rime, la mesure des vers) — *Les Auteurs*, dates et lieux de provenance — *Grammaire et Vocabulaire — Les Textes*. On voit combien ce plan est complet. Et si nous ajoutons que, dans le rapport présenté à la Société de littérature wallonne, MM. Charles SEMERTIER, Henri SIMON et Oscar COLSON, constatent que le détail « n'a donné lieu à aucune critique », nous nous convainçons facilement que le travail de M. DOUTREPONT résoud définitivement la question qu'il s'était proposée.

Suivant le conseil de la même Commission, M. DOUTREPONT a demandé à M. Ernest CLOSSON, notre savant collègue de la *Société Internationale de Musique*, d'écrire un chapitre sur *Les Airs* et de revoir les textes musicaux. Cette partie musicologique était le complément indispensable de l'étude littéraire, car les Noël's sont avant tout chantés et l'on ne peut se passer de tenir compte de ce fait dans l'état actuel de la science. Il y a vingt ans, c'était de mise et l'on étudiait par exemple les productions des troubadours, des trouvères comme si elles eussent été purement littéraires. M. Pierre AUBRY, à la suite d'autres chercheurs, a suffisamment combattu cette façon de faire pour que l'étude musicologique s'impose aujourd'hui dans tous les domaines analogues.

Le chapitre fort développé des *Airs* se divise en *Morphologie, Rythme, Modes, Modulations, Mélodie* et *Prosodie musicale* et donne tous les éléments qui ont servi à l'épuration des textes musicaux que la tradition pouvait avoir peu à peu dénaturés. Le résultat obtenu en cette

matière paraît, comme celui du travail linguistique, présenter les caractères d'une solution définitive.

Enfin, le renommé dessinateur Auguste DONNAV a paré l'édition de six dessins des mieux venus, très émouvants dans leur simplicité voulue : le *Repas de Noël*, *Grand'père*, *l'Annonciation*, *l'Adoration des bergers*, la *Visite des Mages*, la *Fuite en Egypte*. Il se dégage une haute personnalité de la compréhension de ces sujets, traités dans tous les styles, dans tous les formats, au moyen de tous les procédés par des milliers de peintres, depuis de longs siècles.

*D' Dwelshauwers.*



## Les Nutons <sup>(1)</sup> de Menuheyd

### Légende ardennaise

.... En devisant, nous étions arrivés à Menuheyd, colline rocheuse et boisée, à laquelle la route de Freyneux [commune de Dochamps] fait comme une ceinture blanche : c'est là que l'on découvre les cavernes des Nutons.

— Voit-on encore des Nutons, Gustin ?

— Ah ! on vous en a parlé déjà ?

— Très peu. Mais vous, l'homme des bois, vous devez bien connaître leur histoire : peut-être même, rampant dans les bruyères, à l'affût de quelque hardi braconnier, les avez-vous vus ces nains fantastiques, sortir de leurs grottes pour vaquer à leurs occupations mystérieuses.

Le vieux [garde forestier] sourit malicieusement.

— Ma foi, non ; je ne les ai jamais rencontrés. Lorsque j'étais gamin, j'en ai ouï parler pendant les longues *sises* (veillées) d'hiver. A cette époque, voyez-vous, Monsieur Banneux, les moyens de communication existant peu ou point, la terre fournissant péniblement le peu qu'il fallait à ses habitants pour se nourrir et se vêtir <sup>(2)</sup>, les relations avec l'extérieur étaient nulles. Aussi, les conversations n'abordaient-elles que des sujets locaux, et les légendes fournissaient un élément de choix à nos imaginations naïves.

Tous les soirs, on se réunissait, pendant la mauvaise saison,

(1) Sur les Nutons, voir nos Tables Quinquennales, au mot « nains ».

(2) Dans le pays, à cette époque [il y a environ soixante-dix ans], les familles cultivaient du chanvre qui produisait la toile indispensable aux besoins du ménage. Vint ensuite le lin. On trouvait aussi, dans chaque maison, quelques brebis dont la laine fournissait les objets d'habillement.

tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre. Tandis qu'au dehors la neige s'amoncelait en tas énormes, que le vent se démenait furieusement dans les branches, petits et grands faisaient cercle dans la vaste chambre où les tourbes et les souches de hêtre flambaient sous la large cheminée. Les femmes filaient, les hommes fumaient, les vieux contaient, et nous, les marmots, nous n'avions pas assez de la bouche et des oreilles pour écouter. C'était des aventures de chasses au sanglier et au loup, les exploits des grands brigands de la région, et, surtout les histoires de Nutons que nous ne nous lassions pas d'entendre et qui nous effrayaient si fort, quand il fallait se mettre au lit.

Il n'en va plus de même à présent. On lit les gazettes, les jeunes gens s'en vont et reviennent avec des idées nouvelles, l'au-dehors seul les intéresse; les enfants n'ont plus notre crédulité et ils sourient aux récits qui nous enchantaient.

— Hé bien ! Gustin, je les aime encore, moi, ces bons Nutons, et vous m'obligeriez en me faisant faire plus ample connaissance avec eux, car, je le devine maintenant, vous en savez long sur leur compte. »

Tout en prenant une prise, le forestier fixa sur moi ses regards profonds pour s'assurer de la sincérité de mes paroles. Il fut satisfait de ma contenance, puisqu'il commença aussitôt.

« J'ignore si les Nutons ont jamais existé — je n'ai guère lu dans les livres, — mais vous avez vu les trous de Menuheyd. Il me semble qu'ils ne se sont pas faits tout seuls; et, pour s'y glisser, il fallait assurément être d'une très petite taille,

Pourquoi ne se montraient ils pas du jour ? On apercevait bien le sentier battu qu'ils suivaient pour regagner leurs rochers, mais vous devinez que personne n'aurait osé se hasarder à les y suivre. Comme ils ne sortaient que la nuit, on les croyait d'intelligence avec les esprits et les plus incroyants se signaient en passant, le soir, dans leurs environs.

Non qu'ils fussent des ennemis. Au contraire, ils travaillaient volontiers pour les habitants du village. Il y avait parmi eux, des cordonniers, des chaudronniers, des serruriers, des tisserands. Voulait-on leur donner du travail, on plaçait, à la nuit tombante, sur le seuil de la porte, les harnais, les souliers, les chandeliers, les charrues à réparer ainsi que quelques provisions : lard, pain, jambon ou pommes de terre. Le lendemain, l'ouvrage était proprement fait; vivres et victuailles avaient disparu. On affirmait voir, de temps à autre, les feux des foyers illuminant l'entrée des

cavernes et entendre le bruit des marteaux retentissant dans la vallée.

D'aventure, au clair de lune, ils parcouraient en bandes la forêt.

N'allaient-ils pas visiter leurs frères de la vallée de l'Ourthe ? Rencontraient-ils un bûcheron attardé, ils l'entouraient, se tenant par la main, dansaient autour de lui une sarabande folle, puis continuaient leur chemin sans inquiéter davantage le paysan, paralysé par la peur.

Par exemple, il ne fallait pas en médire : aux écoutes à la fente du volet ou descendus dans la cheminée, rien n'échappait aux Nutons. Alors, les nains n'avaient de cesse qu'ils ne vous eussent joué un mauvais tour.

Témoin l'histoire de ce maréchal qui, par jalousie, avait critiqué, un certain soir, un sac qu'ils avaient réparé.

Mue par un sinistre pressentiment, sa femme lui avait cependant dit, en pressant sur son sein son enfant de deux ans à peine : « Tais-toi, mon homme, tu as tout de même assez d'ouvrage pour nous nourrir tous les trois. »

Lui, feignant de ne pas comprendre, n'en continua pas moins.

Le lendemain matin, la mère épouvantée vit dans le berceau, à la place de son joli garçon, un petit être bizarre, difforme, aux yeux farouches, à la figure grimaçante.

— Jésus Maria ! s'écria la pauvre femme, ils ont échangé mon enfant.

Le père, d'abord, se fâcha et parla de jeter l'avorton dans le bois ; la maman, qui craignait pour son fils, s'y opposa.

Pendant plusieurs jours, ils cachèrent le petit monstre, toujours pleurant, toujours criant, et dont on ne pouvait obtenir une seule parole.

Finalement, la mère éplorée s'en fut trouver une vieille du voisinage, remplie d'expérience, habile à *ségner* (bénir) les maux de dents, le coliques, « la fleur et le dragon » et qui n'avait pas sa pareille pour guérir, par des moyens à elle, une foule de maladies auxquelles la médecine n'entend rien.

— Votre homme a mal fait de causer ainsi, dit-elle, quand elle fut mise au courant des faits ; les Nutons se sont vengés. Pour que votre enfant vous soit rendu, il faut à toute force faire parler le Nuton ; à peine aura-t-il parlé qu'il disparaîtra.

— Mais comment faire ? sollicita l'autre. Voilà huit jours qu'il est chez nous et il n'a encore rien voulu dire. Faut-il que mon homme le batte ?

— Qu'il s'en garde bien, reprit la voisine ; le vôtre serait aussi battu ! Vous prendrez des coquilles d'œufs à chacune desquelles vous fixerez un petit bâton ; puis vous les placerez autour du berceau du Nuton pendant qu'il dormira. Cachez-vous ensuite et attendez. »

La nuit suivante, le maréchal et sa femme étaient aux aguets, derrière les rideaux de leur alcôve.

Au premier chant du coq, le nain s'éveilla, s'assit en criant et se tut soudain regardant avec curiosité l'étrange appareil qui l'entourait.

— *Dj'aveûs dja vèyou brâv'ment des losses mahantes, mins tot l'minme mây tant qu'çoula* <sup>(1)</sup>, dit-il dans son étonnement.

Aussitôt ces mots prononcés, des Nutons firent irruption par la cheminée et enlevèrent le bavard qu'ils remplacent par le fils des pauvres gens, étonnés et ravis.

C'est peu de temps après ce fait que le curé vint lire l'Évangile saint Jean à l'entrée des grottes et qu'il bénit la montagne ; depuis, on ne sait ce que les Nutons sont devenus. <sup>(2)</sup>.

LOUIS BANNEUX : *L'Âme des Humbles*,  
1<sup>re</sup> série. Bruxelles, Lebègue, 1909.  
In-4°. Pages 207 à 211.

<sup>(1)</sup> [« J'ai déjà vu beaucoup de louches mélantes, mais tout de même jamais autant que cela. »]

<sup>(2)</sup> [Comparez la légende suivante, recueillie à Laroche par M. Jules FELLER : « On raconte que des gens trouvèrent un jour, au bord du chemin, un enfant emmaillotté et le rapportèrent au village. Une jeune femme en eut pitié et lui donna le sein. L'enfant se mit à téter mais il tirait si fort qu'il fit mal à sa nourrice. Et elle l'arracha de sa mamelle en s'écriant : *To m' sêchreû l'âme foû do kwâr* « Tu me tirerais l'âme hors du corps », ce à quoi l'enfant répliqua : *O ! dji l' tirreû k'à son* « Oh ! je te tirerais jusqu'au sang ». Surpris d'entendre parler un si petit enfant, on le démaillota : il avait les pieds fendus ; mais il disparut à l'instant même. »]



## Les Fêtes paroissiales <sup>(1)</sup>.

### I.

#### La « limodje », à Presles.

A une lieue de Châtelet, sur les confins du Hainaut, le village de Presles, souriant parmi ses marronniers et ses sapins au creux d'un vallon où jase la Biesme, ne manque pas de certain pittoresque. Ce n'est déjà plus la terre grise et banale un peu des rives de la Sambre proche, avec ses houillères, ses terrils et ses usines métallurgiques, mais des maisons propres enfouies dans la verdure, adossées à une colline agreste où perce de-ci de-là quelque rocaille, avec des bouquets de bois aux alentours. Un château, une parc vaste. Les amis des arbres se trouveraient ici dans leur élément.

Ce petit village isolé dans la campagne, assez éloigné des voies de communication rapide, a gardé du bon vieux temps une curieuse coutume qui figure chaque année encore au programme

<sup>(1)</sup> Les fêtes villageoises sont d'ordinaire appelées en wallon *dicuces* ou *ducuces*, bien qu'elles ne soient pas toute commémoratives de la dédicace de l'église paroissiale : la date appelée par cette commémoration a été souvent abandonnée soit pour des raisons d'ordre pratique, soit parce que l'un ou l'autre saint représenté dans l'église était devenu l'objet de pèlerinages à date fixe, soit encore parce qu'on préférerait commémorer solennellement l'un ou l'autre événement, par ex. la guérison miraculeuse d'une peste, etc. Les fêtes paroissiales ont eu parfois pour origine l'institution de plaids annuels qui ont donné lieu d'établir des foires : l'Église a trouvé pratique de s'associer le grand concours de peuple que ces occasions combinées appelaient. Par contre, d'autres foires, instituées pour la première fois dans la période moderne, et aujourd'hui encore très florissantes, ont été fixées, à dessein, dans les jours consacrés aux réjouissances populaires par le retour de la fête religieuse. — Quoi qu'il en soit, les fêtes villageoises sont nommées « paroissiales » par le clergé, « communales » par l'administration.

On verra, dans nos Tables Quinquennales (aux mots Fêtes et Dedicace) que *Wallonia* a déjà publié des articles sur diverses Fêtes locales.

des fêtes communales (premier dimanche d'octobre) sous la dénomination de « sortie de la *limodje* » (1).

Cette attraction a lieu le lundi de la ducace. A l'issue de la messe matinale, les habitants se rassemblent autour d'un bipède fantastique tenant du bœuf par le haut du corps, armé de cornes démesurées, la langue sanglante, mâchant par à coups féroces une touffe de sainfoin, avec la hâte vorace d'un ogre affamé.

La *limodje*, ainsi appelle-t-on ce grotesque animal à jambes humaines, cette bête de l'Apocalypse, est menée en laisse par un paysan muni d'un gourdin et escortée d'une dizaine de cavaliers vêtus suivant une mode ancienne des plus bizarres. Cette troupe baroque fait le tour de la localité entre deux haies de badauds qui s'ébaudissent au spectacle des reculs effarés provoqués dans leurs rangs par les bonds sauvages et désordonnés de la *limodje*, car celle-ci est d'humeur fantasque et capricieuse. Elle affectionne particulièrement, dans sa sournoiserie, les brusques gambades, habilement calculées, aux abords des fumiers et des purins de l'itinéraire.

Arrivée sur la place communale, la cavalcade, avant de se dissoluer, assiste à la mort de la *limodje*, qu'on abat d'un coup de fusil chargé à blanc. Il arrive parfois que le monstre, sur le point de rendre son dernier rugissement, accouche tout-à-coup, au milieu des rires amusés de la foule, d'un petit chien, qui se sauve aussitôt à toutes pattes, avec des jappements de rancune...

EDMOND DOUMONT.

## II.

### « Djan l'Nauji », à Landelies.

Dans leur intéressante *Contribution à l'histoire de Landelies et de Goutroux* (voy. ci-dessus, p. 64), M.M. OSC. FOULON et ARTHUR AUBERT écrivent, p. 124-125 ce qui suit au sujet des ducaces de Landelies :

« Une troisième ducace, dite à *canadas*, fut commencée vers 1814. Celle-ci donne lieu à une cérémonie assez burlesque : un mannequin de paille, revêtu d'un vêtement complet et généralement coiffé d'un chapeau de soie, est promené parmi tous les estaminets du village, au son d'entraînants pas-redoublés. Partout où l'on s'arrête on entonne en chœur la chanson ci-après :

(1) On retrouve cette coutume, avec quelques variantes, à Aisemont près de Fosses.

Vive Djean Djean (bis)  
C'est l'pus vi homme du village  
Vive Djean Djean (bis)  
C'est l'pus vi d' nos habitants.

Quand Djean Djean enn' viqu'ra pus  
L' chemin d' fer enn' d' ira pus  
Viv' Djean-Djean (bis)  
C'est l'pus vi d' nos habitants ! (1)



Phot. Omer DEMANET (2).

Djan l'Nauji, à Presles.

Le soir le mannequin est ramené sur la Grand' place où il est brûlé pendant que la foule l'entoure en chantant la même complainte.

Nous n'avons pu découvrir l'origine de cette coutume, qui ressemble assez bien aux grands feux du Mardi-Gras de certaines localités wallonnes.

Autrefois on déposait, dès le matin, le mannequin sur le dernier champ dont les pommes de terre n'avaient pas encore été arrachées. D'ici le nom de *ducace à canadas* donnée à cette fête.

Peut-être devons-nous y voir une allusion à la faveur d'un Jean quelconque qui n'avait pas, en temps voulu, arraché les pommes de terre de son champ ? Un folkloriste nous le dira un jour.

Cette fête singulière a lieu le dernier dimanche d'octobre.

(1) La chanson, disent les auteurs, est postérieure à la fête. — En voici la traduction : « Vive Jean-Jean, c'est le plus vieil homme du village, c'est le plus vieux de nos habitants. Quand Jean-Jean ne vivra plus, le chemin de fer n'ira plus. »

(2) Cliché obligeamment prêté par M. O. FOULON.

Nos lecteurs auront reconnu dans les paroles et le rythme de la chanson, une ressemblance avec la chanson locale de Jean de Nivelles que nous avons publiée ci-dessus, t. VIII (1900), p. 160.

Quant à la coutume, elle a certainement une origine agricole : l'usage de fêter ironiquement « Jean-le-Fatigué » en la personne de celui qui, à une certaine date, n'a pas encore terminé sa moisson, a laissé de nombreux souvenirs en Hesbaye, dans le Condroz et dans l'Entre-Sambre-et-Meuse.

Nous extrayons de la *Gazette de Charleroi*, n° du 30 octobre 1906, les détails suivants sur la fête de *Djan l'Nauji*, à Landelies :

« Ordinairement, c'est au Comité de Jeunesse qu'incombe le soin d'organiser la « rawette » (1). A l'approche du dimanche fatidique, les membres de la Commission explorent Landelies, cherchant un concitoyen paresseux qui n'a pas encore pris la peine d'arracher ses pommes de terre. Et — chose curieuse — ils trouvent toujours leur homme. C'est qu'à Landelies comme ailleurs, les soucis professionnels ne laissent pas le temps de s'occuper de la récolte et on remet sans cesse au lendemain une besogne qu'avec un peu de bon vouloir il serait aussi facile d'exécuter le jour même.

» Lorsqu'ils ont rencontré le particulier négligent, les organisateurs se mettent consciencieusement en devoir de venir — la nuit du samedi au dimanche — déposer dans son jardin ou dans son champ un homme de paille auquel ils se sont efforcés de donner des apparences humaines et qu'ils ont au préalable revêtu d'un vieux costume. Cette année, l'homme de paille ayant dépassé les proportions habituelles, il paraît qu'on n'obtint point de gilet assez ample et qu'on fut obligé — par un stragème du couturier — de joindre par un bout de fil gilet et pantalon qui menaçaient chute.

» Le dimanche matin, on se réunit en face de la demeure du particulier. La musique lui joue une aubade, puis la foule — généralement très nombreuse — fait invasion dans le jardin et va reprendre le fameux et symbolique mannequin. Tant pis alors pour les plantations ; on piétine à travers tout, sans aucune précaution et l'on inflige ainsi au peu courageux citoyen le châtiment que mérite sa négligence. Un cortège se forme ; les chefs de Jeunesse y pavanent joyeusement, tandis que le président — très digne et majestueux — semble croire que cela est vraiment arrivé...

(1) [*Rawète*, surplus, supplément : jour de fête qui termine la ducace.]

Djean est promené dans toute la commune, arrosé — car on n'oublie pas de faire en temps et heure utiles de copieuses libations — et le défilé constitue dans tout le village un événement qui ne s'efface pas de sitôt des mémoires.

» Pour clôturer la fête, le soir, au moment du couvre-feu, on s'assemble sur la place Communale et « Djan l'Nauji » est jeté au feu. Un bal populaire — toujours animé — met alors au cœur des jeunes et des vieux aussi — *pu vix, pu sot* — le vif désir que se répète souvent une pareille journée. »

O. Colson



Constantin MEUNIER.

La Moisson.



## Procès de sorcellerie, à Mons, en 1683

(Fin. Voy. p. 65)

### Les témoignages.

A lire les dépositions à charge de la prétendue sorcière, à deux siècles d'intervalle, on est frappé de la pénurie de griefs sérieux et davantage de la mentalité fruste et mesquine des témoins. Et, chose curieuse, ces adeptes de la superstition ne se recrutaient pas seulement dans la classe populaire, mais on les retrouve aux échelons les plus élevés des conditions sociales.

Quant aux juges, les messieurs du Magistrat, Messieurs de Saussignies, Coulemont, Dottignies, Raule, Juzaine et Du Quesnoy, qu'on aurait pu supposer plus sensés que la masse du peuple, ils étaient de leur temps : superstitieux, routiniers et fanatiques.

Ne pas oublier qu'alors Mons vivait encore sous le régime délétère de l'Espagne.

Voici quelques exemples pris au hasard de ces témoignages qui feront, je n'en doute pas, hausser les épaules même aux plus prévenus.

Elle est certainement sorcière, dit un témoin, puisqu'elle avait souvent des « œillades » et des « froisures » au visage. Cela ne pouvait être que le diable qui la battait !

Françoise Loiseau, veuve de Jean Ghislain, n'avait jamais eu mauvaise opinion de la Noire Anne ni de son fils, mais, depuis leur emprisonnement, elle s'est demandé si son mari, mort depuis trois ans d'apoplexie, n'a pas été maléficié par eux, d'autant qu'il avait mangé quelquefois de la viande chez l'accusée.

Une autre femme, voisine de la malheureuse sorcière, a un enfant « fortuné la moitié du corps, ce qui lui a pris sur une nuit. »

Une autre femme a eu deux fausses couches ; elle ne peut soupçonner personne, quoique l'accusée lui ait quelquefois demandé en des termes pleins d'affection et de tendresse si elle n'avait pas encore d'enfant.

Par elle-même ou par l'intermédiaire de son fils, qui l'en accusait, la Noire Anne aurait maléficié Brioux, le couvreur Montal, la femme Nicolas de L'eau, demeurant en la Guirlande, le s<sup>r</sup> de Mitry, la femme du Mortier, celle du duc d'Arenberg, et enfin celle du ferronnier en face du « Petit Namur », en la Grand'rue.

On n'accuse pas formellement, mais on insinue, procédé encore plus funeste à un accusé qu'une accusation pleine de franchise.

La Noire Anne était aussi « chargée » d'avoir mis de la poudre dans le potage qu'elle allait chercher chez les Capucins et qu'elle distribuait aux enfants attirés chez elle. Ceci serait la seule accusation sérieuse, si elle était fondée.

Mais il n'en fallait pas tant que cela pour justifier aux yeux des témoins les maléfices : il suffisait que la sorcière eût hanté leur maison.

Parfois, le raisonnement populaire était encore plus simple : « La Noire Anne est sorcière puisqu'elle hante des sorcières, entre autres une femme qui a maléficié l'enfant de Martin Desomme, boulanger demeurant devant le « Poids de Fer ».

Des témoignages de religieuses, les Ursulines, établies à Mons, il n'y a pas non plus à tirer une ombre de preuve à charge des sorcières. L'une d'elles, âgée de 40 ans, n'a jamais rien remarqué chez Marie-Thérèse, quoiqu'elle eût les yeux et la mine assez étranges.

Une autre religieuse a vu un jour des souris courir dans l'école où se trouvait Marie-Thérèse. Avec quelques autres plus luronnes, celle-ci n'en a pas été effrayée et elle en a ri, parce que, disait-elle, ce n'étaient que des souris. La religieuse en fit rapport immédiatement à la mère préfète des classes et à la mère supérieure. Dans la même matinée, étant retournée dans la classe, elle en vit sortir une étrange bête volante.

Un jour, on fouetta la dite Marie-Thérèse pour quelques menus larcins : elle ne fit même pas mine de pleurer. Tout cela était singulier !

La fille du sieur du Belloy se croyait aussi ensorcelée ; elle



affirmait que, le jour ou le lendemain de ses noces, la Créquignier lui avait donné de la poudre et que ses vomissements n'avaient cessé qu'avec l'eau du Père Aviano, et que d'ailleurs, mariée depuis plus de trois ans, elle n'avait pas encore d'enfant !

Son mari, François Ghuislain, bailli de Soignies, qui habitait à Mons la rue de Vieseries, n'était pas moins crédule : il se croyait aussi ensorcelé.

L'histoire du crapaud, à laquelle nous avons déjà fait allusion plus haut, vaut la peine que nous l'extrayions complètement du dossier.

Le même témoin, François Ghuislain, « a vu dans sa cuisine un » crapau d'une grandeur extraordinaire qui s'avançoit vers le feu » et comme la servante, effrayée qu'elle en estoit, voulu le prendre » avec les pincettes, elle a manqué plusieurs fois à raison qu'il » sautoit et lui eschappoit tousiours ; enfin l'aijant pris entre les » dittes pincettes on fit du feu par le conseil du dit père (exorci- » seur) pour le brusler, mais aussitost qu'il estoit allumé il » s'esteignoit, enfin le feu estant une fois embrasé on l'a jetté » dedans, et aussitost qu'il y fut on entendit comme des coups » d'armes à feu, et estant consommé en après en sorte qu'il ne » restoit que la grosseur d'un poulce on le remua, et lors le depo- » sant a encore entendu des coups qui estoient samblables à des » coups de pistolet. »

Et voilà une déposition insensée qu'accueillent sans sourciller de graves magistrats !

L'emprisonnement de la sorcière n'a pas mis ses victimes à l'abri de ses maléfices. Une femme déclare que le mal dont souffre une de ses victimes s'empire depuis que la sorcière est enfermée au Château !

En ces temps de routine, la malpropreté, la pauvreté et l'hygiène mal entendue faisaient sans doute beaucoup de victimes. Les maladies provoquées par le mauvais sort étaient des maladies de langueur ; souvent, c'était un mal à l'épaule, comme si l'on y avait eu une fourmilière. Les docteurs d'alors n'y voyaient goutte — la docte Faculté d'aujourd'hui se trouve probablement encore parfois embarrassée — et alors on criait haro sur... une malheureuse innocente : explication des plus simples à trouver et qui mettait à l'aise la science des maîtres de la médecine et de la chirurgie d'alors — citons quelques noms : maître Curtius, maître France et maître Ladmiral — et permettait aussi aux malades et surtout à leurs parents de mettre leur responsabilité à couvert.

Pourquoi ne le dirais-je pas ? Dans tout cet amas de témoignages, où tout n'est qu'ineptie, enfantillage, mesquinerie et peut-être méchanceté, car c'est un peu tout cela qu'est le cœur humain, une seule déposition m'a frappé par sa simplicité, sa sincérité et son bon sens, et cette déposition, c'est précisément celle de la femme de la Tête-de-mort, native de Mons et âgée de 24 ans.

Elle n'a jamais constaté l'absence de son mari, la nuit. Pendant six semaines, elle a habité chez sa belle-mère, à son retour de Charleroi. Elle a remarqué « que la dite Anne ne se couchait jamais, » mais se tenait toujours devant le feu, assise sur une chaise, » jamais dans un lit et toujours habillée, menant grand bruit » pendant la nuit, lavant ses linges et parlant toujours seule sans » suite et sans qu'elle y ait rien pu entendre ; elle a même souvent » brûlé son linge en le séchant pendant la nuit. Jamais elle ne » s'engraissait. Le matin, elle avait parfois le visage tout bleu et » enflé, prétendant que son fils l'avait battue. Parfois, elle disait » avoir mal au bras ou avoir le « fébure » (fièvre). »

Enfin, le témoin ne s'est jamais aperçue qu'il y eût des rapports entre la mère et le fils.

De ces assemblées sabbatiques, comme du reste des préjugés contre les sorcières, il ne reste rien, si ce n'est de timides allusions à la pluie et à la neige à ces réunions (encore, comme pour les souris, une évocation surnaturelle des éléments), à l'absence de foin à la place où l'on avait dansé, à la clarté des nuits, aux traces laissées par les rondes des sorcières et enfin aux cris provenant d'une foule : Hi ! ha ! ha ! qu'aurait entendus la nuit près du Rieu des Estinnes la meunière, peut-être aussi quelque peu timorée.

### L'Épilogue.

Le 5 mai 1683, le Magistrat s'assemble. Sont présents de Sausignies, de Lesclatier, Coulemont, d'Ottignies, Raule, Juzaine et Duquesnoit, les assesseurs Vanderbecken et Deffossez et les avocats étrangers appelés en consultation : Mercier, Biseau, Fayneau, Hollain et Jahon.

L'avocat Mercier estime qu'en matière criminelle, les preuves doivent être claires comme le soleil en plein midi, et quoiqu'en ce cas elles ne soient pas légales, il tient l'accusée comme suffisamment convaincue de sorcellerie et méritant le dernier supplice.

Son avis entraîne celui des autres avocats étrangers.

C'est aussi l'opinion du pensionnaire Plétinx.

Le greffier Vanderbecken est d'avis de lui infliger « la question jusqu'à la mort exclusive », et le greffier Deffossez formule son opinion dans un rapport inepte et monstrueux.

Citons encore deux avis des plus caractéristiques.

M<sup>r</sup> De Saussignies pense qu'elle n'est pas suffisamment convaincue et qu'il faut l'appliquer à la torture tant pour les charges qui pèsent sur elle que pour connaître ses complices.

M<sup>r</sup> Coulemont est d'avis de la « questionner par la veille et auparavant la faire exorciser la chambre et les écrits du procès, après quoy lui auroit demandé si elle veut avoir un confesseur qui lui sera accordé. »

Pour lui arracher des aveux et surtout pour lui faire dénoncer ses victimes, on mit donc la malheureuse à la question le 7 mai 1683 dans la salle rouge du Château. Commencée vers 10 heures, cette répugnante opération durait encore à 1 heure. On la mit nue sur le chevalet, tandis que l'exorciseur lui versait de force dans la bouche de l'eau bénite, de l'eau grégoriane.

Torturée — pressée au pied —, la malheureuse crie son innocence et invoque l'aide de Notre-Dame de Tongres, de Bon-Secours et de Notre-Dame de Layeur (?) : « Vous plaît, messieurs, » disait-elle, donner grâce pour Dieu ? je ne sais de rien. Ne » voulez-vous rien faire pour Dieu ? il a tant enduré pour nous à » l'arbre de la croix. »

« Faites-moi mourir, disait-elle, je ne scay rien, j'ayme mieux » mourir, donné moy un bâton pour me soulager. »

Et ses bourreaux, à l'affût de la moindre révélation diabolique, de s'empreser de lui demander ce qu'elle veut faire d'un bâton. Elle ne savait pas elle-même ce qu'elle disait.

« Je suis innocente, je suis simple d'esprit, je ne sais ce qu'on me veut », clamait-elle dans ses douleurs. Lasse de tant souffrir, elle demandait à mourir. Et à ces moments de lucidité d'esprit succédaient des accès de folie où elle « extravaguait », perdait la tête et voyait le diable lui faisant signe de nier tout. Et comme on la pressait de dire combien de fois elle avait vu Anne Mamitte, elle dit ces paroles simples, mais ô combien sensées : « Si je dis quelque chose, je le dis de force. » Et affirmant une fois de plus qu'elle ne l'a pas vue, elle se met à penser comme les gens de son époque : « Cette coquine-là (Anne Mamitte) m'aurait-elle bien fait un tour ? »

Mais comme le dernier mot devait bien rester à la Justice, l'accusée finit par avouer qu'elle a été aux danses avec Mamitte « vêtue de noir, d'une cotte violette avec du passement jaune. »

L'aveu était obtenu et acté, peu importaient les moyens, parfois peu avouables, dont on s'était servi. La conscience des juges était tranquille : on pouvait maintenant supplicier la malheureuse folle, victime et de sa simplicité d'esprit et de la méchanceté ou de la stupidité de son époque.

Le lendemain du jour où la malheureuse avait avoué au milieu des tourments de la torture, le 8 mai 1683 — on était expéditif sous le régime espagnol — la malheureuse Noire Anne était « bilonnée » ou étranglée et son corps brûlé.

\* \* \*

Mais l'ogre du fanatisme n'était pas encore assouvi. Il fallait encore une victime. Ce fut la Mamitte, accusée par la Créquignier, par Cornet et plus tard par la Noire Anne. Mais hâtons-nous de dire que celle-ci avant de mourir se rétracta, innocentant d'avance la prétendue sorcière et chargeant d'un meurtre judiciaire la conscience de ses juges ou plutôt de ses bourreaux.

Anne Mamitte était une pauvre mendiante aux yeux morbides, qui semble avoir été le souffre-douleur des mauvais garnements de l'époque.

Un jour, on lui avait mis dans son chaudron des châtaignes dont les cendres lui sautèrent dans l'œil, de sorte que presque éborgnée, elle eut la face toute noire. Qui sait si pour ceux qui n'auraient pas connu la cause de ce barbouillage, cela n'eût pas paru étrange et diabolique ? D'après les témoignages, cette vieille femme parlait toujours de Dieu et des saints, de faire des octaves et d'entendre des messes.

Elle vivait de mendicité et de la vente de « coupons » pour la chapelle de Notre-Dame de Lorette, à l'abbaye du Val des Ecoliers.

Elle avait épousé en premières noces, Jean Quentin et ensuite Bertrand, qui après avoir été cocher chez les Van Dam, seigneurs d'Audignies, faisait les gardes pour les bourgeois.

Elle habitait la rue de Dinant, comme une autre ouvrière, Marguerite Gravant, qui fut aussi accusée de sorcellerie et qui cependant ne semble pas avoir été inquiétée.

Elle fut arrêtée dans la rue Sans-Coron, par les ministres de justice, en présence du seigneur d'Ottignies lui-même.

C'était le 2 avril 1683, l'après-midi du jour où elle avait été dénoncée par Cornet.

Le procès-verbal du procès criminel intenté à l'accusée, ren-